



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

2017-12-321 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS À GESTION PARENTALE QUI GÈRENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance pour répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite-enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte-jeux
- Le soutien financier et technique de six structures collectives associatives à gestion parentale ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) destiné à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).

L'ensemble des structures associatives à gestion parentale contractualisent avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements. Elle détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

A la lecture de ces différentes conventions, il apparaît quelques nuances en particulier leur durée, les modalités de versement des acomptes de subvention.

Ainsi, il est proposé que les conventions :

- portent sur une durée de trois années (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020),
- que le montant de référence de la subvention sur les trois prochaines années soit indiqué, mais qu'il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,
- que la régularité du versement de la subvention à l'association soit assurée sur l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre) sans interruption. Les deux premiers versements tiendront compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants seront réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu l'avis de la commission petite enfance-enfance du 1^{er} décembre 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- signer les conventions d'objectifs et de financements pour chaque association.
- les crédits correspondants seront imputés sur les budgets ;

chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - MA2 - MA3 - MA7 - MA10 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

2017-12-322 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS DES VACANCES DE PRINTEMPS 2018 SUR LE SECTEUR DU SUD-LIBOURNAIS**

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance et Enfance du 1^{er} décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles tarifaires suivantes :

- Pour le séjour de 40 enfants âgés de 6 à 12 ans dans les Hautes Pyrénées du 8 au 13 Avril 2018 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	420,00 €
190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €	240,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant et 20% pour le troisième enfant d'une même famille.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

